



Assemblée générale

Soixante et unième session

Documents officiels

Première Commission

3^e séance

Mardi 3 octobre 2006, à 10 heures
New York

Présidente : M^{me} Juul (Norvège)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Points 82 à 97 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

La Présidente (*parle en anglais*) : Je rappelle aux représentants que leurs déclarations doivent se limiter à 10 minutes – ou moins – lorsqu'ils interviennent au nom de leur pays et à 15 minutes lorsqu'ils interviennent au nom de plusieurs délégations.

Je tiens également à rappeler que le recours à la liste continue suppose que les représentants doivent être prêts à prendre la parole plus tôt qu'ils ne l'avaient prévu.

M^{me} Asmady (Indonésie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter, Madame, pour votre élection à la présidence de la Commission pour cette année. Mes félicitations s'adressent aussi aux autres membres du Bureau. Je suis certaine que sous votre direction, la Commission remplira son mandat et ses objectifs avec beaucoup de facilité.

L'Indonésie souscrit entièrement à la déclaration faite hier au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui alors que, depuis quelques années, les instances multilatérales de

désarmement rencontrent de nombreux revers. Le manque de progrès dans la poursuite des objectifs de désarmement et de non-prolifération est durement ressenti par tous ceux qui aspirent à un monde pacifique et stable. Il est impérieux que l'on tire les leçons de ces échecs.

Nous déplorons le fait que certains États considèrent avec davantage de pessimisme l'efficacité des institutions et des instruments multilatéraux en matière de désarmement et de non-prolifération. Certains États veulent que soit préservée leur supériorité mondiale sur le plan de l'armement, mais demandent en même temps à d'autres États de limiter leurs moyens en armement. Dans ces conditions, le rôle de la Première Commission revêt d'autant plus d'importance.

À cet égard, le traitement symptomatique et les solutions particulières ne sauraient offrir de résultats durables. Le multilatéralisme doit être au cœur de tous nos efforts ainsi que des négociations portant sur le désarmement et la non-prolifération. Nous devons agir avec plus d'efficacité si nous voulons témoigner de notre attachement réel à la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Il est clair que le risque d'une prolifération des armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires, suscite de plus en plus d'inquiétude sur le plan international. Mais n'oublions pas qu'il subsiste des milliers d'armes nucléaires et que l'on va même

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



jusqu'à poursuivre la mise au point de versions plus perfectionnées de ces armes meurtrières.

Certains continuent de véhiculer le message selon lequel il n'est pas admissible que de telles armes tombent aux mains d'États voyous et de terroristes. Pour nous, ces dispositifs désastreux sont dangereux dans n'importe quelles mains, y compris dans celles d'États dotés d'armes nucléaires. N'oublions jamais le danger que représentent ces armes, qu'elles soient utilisées par accident ou par erreur. Nous ne devrions pas chercher à mettre au point de nouvelles armes nucléaires. Bien plus, les stocks d'armes existants devraient être déclarés illégaux et éliminés de façon systématique et progressive.

La rhétorique à elle seule est insuffisante pour traiter de cette question. Seul l'exemple montre la voie de la paix et du désarmement. L'élimination définitive des armes nucléaires n'est pas hors de portée du monde. L'incapacité à agir provient d'une faiblesse de leadership de la part des États dotés d'armes nucléaires. Ils ne semblent pas honorer avec sérieux leur engagement à l'égard du désarmement nucléaire. C'est pourquoi nous continuerons de les exhorter à prendre les mesures nécessaires pour que, de manière fiable et irréversible, de nouveaux progrès soient faits en matière de désarmement nucléaire.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) continue d'être un traité international historique pour la prévention de la propagation des armes nucléaires, la promotion de la coopération dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et la réalisation du désarmement nucléaire. L'examen du TNP constitue un mécanisme utile pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des règles et engagements en matière de non-prolifération nucléaire au niveau mondial. Le nouveau cycle d'examen du TNP, qui débutera l'année prochaine par une première réunion préparatoire à Vienne, offrira une nouvelle possibilité aux États parties de faire la preuve de leur attachement à un monde sûr. Au cours des cinq prochaines années, les États parties au Traité devraient examiner les mesures pratiques qui pourraient être prises pour renforcer le Traité et garantir son adéquation avec le contexte actuel.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN) continue de stagner en raison du refus de certains États dotés d'armes nucléaires d'adhérer au Traité. En tant que signataire du TICEN, l'Indonésie considère que

l'interdiction des essais nucléaires, explosifs ou non explosifs, constitue une mesure efficace en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Nous sommes conscients des responsabilités qui nous incombent et sommes résolus à poursuivre le processus constitutionnel que nous avons engagé en vue de la ratification du TICEN.

Nous attendons également avec impatience le lancement d'urgence de négociations sur un traité d'interdiction des matières fissiles, assorti d'aucune condition. Il importe que les négociations à cet égard portent à la fois sur les stocks existants et la production future de matières servant à la fabrication d'armes.

Ma délégation réaffirme que la création de zones exemptes d'armes nucléaires représente un pas positif vers le renforcement du désarmement et de la non-prolifération nucléaires au niveau mondial. Nous saluons la signature à Semipalatinsk, le 8 septembre 2006, du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

Nous pensons que la communauté internationale ne devrait pas se montrer sceptique à l'égard des activités des États qui sont parties au TNP, lorsqu'ils souhaitent mettre sur pied un programme nucléaire dénué de toute visée militaire. L'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire est un droit inaliénable pour tous les États, garanti par le TNP. À cet égard, il convient de souligner le rôle joué par l'Agence internationale de l'énergie atomique en tant qu'unique autorité compétente pour la vérification du respect des obligations au titre des accords de garanties et des protocoles additionnels.

Il est regrettable que pour la septième année consécutive, la Conférence du désarmement n'ait pu parvenir à un accord sur un programme de travail ni même sur un rapport de fond pour sa session de 2006. Toutefois, nous nous félicitons de la tenue, au sein de la Conférence du désarmement, d'un débat structuré portant sur tous les points de l'ordre du jour et espérons que cette volonté permettra d'aboutir prochainement à un accord sur un programme de travail.

Bien qu'elle soit parvenue, après une longue impasse, à tenir une session de fond cette année, la Commission du désarmement n'a pas été en mesure d'élaborer un document final. Mais nous sommes très reconnaissants aux délégations qui, pendant le cycle actuel de négociations, ont avancé des idées pour applanir les divergences entre États. Nous attendons

avec impatience la prochaine session de fond et espérons qu'animés d'une volonté politique renforcée, nous parviendrons à rapprocher les points de vue.

Devant l'incapacité dans laquelle s'est trouvé le Sommet mondial de 2005 de faire référence au désarmement et à la non-prolifération dans le Document final (résolution 60/1), la Commission sur les armes de destruction massive a recommandé, entre autres, que l'Assemblée générale envisage d'appeler à la tenue d'un autre sommet mondial portant précisément sur ces questions. Nous appuyons cette proposition, car l'idée qui la sous-tend est conforme à la proposition visant la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui bénéficie du soutien d'une écrasante majorité d'États Membres.

Pour l'Indonésie, le fait de mettre l'accent sur la menace posée par les armes de destruction massive ne doit pas nous inciter à relâcher notre attention s'agissant de la réglementation des armes classiques et leur réduction. La prolifération des armes classiques, notamment des armes légères et de petit calibre, a constitué une grave violation de la paix dans de nombreuses régions du monde. Il est regrettable que la Conférence de 2006 des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action sur les armes légères et de petit calibre, adoptée en 2001, n'ait pu convenir d'un document final ni être en mesure de donner mandat à l'Assemblée générale pour des mesures de suivi concernant la future mise en œuvre de ce Programme.

En tant que signataire de la Convention d'Ottawa sur les mines, l'Indonésie est parfaitement consciente des préoccupations des États Parties concernant le statut de notre processus de ratification. Notre retard dans la ratification de la Convention ne signifie pas un manque d'engagement à l'égard de ses principes et objectifs. Alors que le projet de loi de ratification vient d'être soumis à l'examen du parlement, le 11 septembre 2006, par le Gouvernement indonésien, nous abordons maintenant la dernière étape du processus de ratification.

Pour terminer, l'Indonésie assure la communauté internationale de son plein appui et de sa coopération dans la recherche d'initiatives concrètes en matière de désarmement et de non-prolifération au niveau mondial. Il nous faut relever avec beaucoup de vigueur et de volonté politique les défis auxquels nous sommes confrontés afin d'offrir aux générations futures un

avenir vraiment digne de ce nom et fondé sur les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et le droit international.

M. Choisure (Mongolie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Madame la Présidente, de vous adresser, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, mes félicitations pour vos élections respectives bien méritées et de vous assurer du soutien total de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche.

La Mongolie s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés. J'aimerais faire quelques remarques d'ordre national sur des questions auxquelles mon pays attache de l'importance.

Selon l'*Annuaire* 2006 de l'Institut de recherche sur la paix internationale de Stockholm, on relève en 2005, 17 conflits armés majeurs dans 16 endroits du monde. L'*Annuaire* constate une baisse sensible du nombre des conflits depuis 1999. Les chiffres de 2005 ont été les plus bas par rapport à toute la période de l'après-guerre froide. Pourtant, malgré ces statistiques, il est difficile de considérer le monde qui nous entoure comme étant un lieu où l'on peut vivre en sécurité. Chaque jour, la violence, les attaques terroristes et d'autres menaces et défis contre la sécurité continuent de détruire la vie de nombreuses personnes, poussant des communautés frappées par la pauvreté dans les abîmes du désespoir et de la misère, avec les conséquences négatives qui en découlent pour le développement. Le récent conflit du Liban nous a rappelé avec tristesse combien la sécurité et la paix sont vulnérables dans le monde d'aujourd'hui.

En accentuant la menace terroriste et en permettant à des acteurs non étatiques de se doter de systèmes d'armes toujours plus perfectionnés, la prolifération des armes de destruction massive, voire l'existence d'arsenaux pour ces armes portent atteinte à la paix et à la stabilité. Malheureusement, un sentiment général de déception prévaut aujourd'hui parmi les États Membres quant à la situation actuelle et aux efforts déployés dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. Ma délégation partage ce sentiment.

En effet, la situation n'apparaît guère prometteuse. L'unique instance de négociation sur le désarmement multilatéral – la Conférence du désarmement – connaît une paralysie depuis neuf sessions consécutives, même si une évolution positive a paru se dessiner au cours de sa session de 2006.

Bien qu'elle n'ait pu reprendre ses travaux après deux années d'impasse concernant son ordre du jour, la Commission du désarmement s'est néanmoins trouvée dans l'incapacité de faire des progrès substantiels au cours de sa dernière session. En outre, le manque de résultats pour ce qui est de la Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP); l'absence marquée d'une référence au désarmement et à la non-prolifération dans le Document final du Sommet mondial de 2005 et, plus récemment, l'impossibilité de la Conférence des Nations Unies d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects ont constitué de sérieux revers.

En dépit de ce qui précède, ma délégation estime que nous ne devons pas céder au pessimisme. Je suis convaincu que la situation actuelle exige de tous les États Membres qu'ils fassent preuve d'une volonté politique et d'une détermination renouvelées et de davantage de souplesse afin de rompre l'impasse dans laquelle se trouvent différentes instances multilatérales de désarmement et de renforcer le régime international de non-prolifération et de désarmement.

Faisons le meilleur usage de cette session de la Première Commission de l'Assemblée générale en nous engageant dans un dialogue ouvert et constructif de façon à surmonter le fossé qui existe entre les différentes positions, et ce pour le bien de chacun.

Guidée par les principes et objectifs qui ont inspiré sa politique étrangère pacifique, notamment reflétée dans les Approches en matière de politique étrangère et de sécurité nationale, la Mongolie n'a cessé de poursuivre l'objectif d'un désarmement général tout en accordant la plus haute priorité au désarmement nucléaire. Face à l'effroyable capacité destructrice des armes nucléaires, la Mongolie estime que la création d'une zone exempte d'armes nucléaires à l'échelle mondiale contribuerait autant à la sécurité mondiale qu'à la propre sécurité de la Mongolie.

La Mongolie demande à tous les États qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer à toutes les conventions et traités internationaux relatifs aux armes de destruction massive, à la non-prolifération et au désarmement, en particulier au Traité sur la non-prolifération nucléaire, à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes

bactériologiques (chimiques) ou à toxines, et de renforcer le régime établi par ces traités.

Le TNP est l'instrument juridiquement contraignant le plus important dont dispose la communauté internationale pour freiner la prolifération des armes nucléaires, procéder à leur élimination complète et promouvoir la coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Mon pays est fermement attaché à la mise en œuvre intégrale des décisions prises par les conférences d'examen du TNP en 1995 et en 2000. Nous pensons en particulier que les 13 mesures pratiques et spécifiques et les efforts progressifs pour appliquer l'article VI du TNP doivent être pleinement mis en œuvre.

Compte tenu des défis auxquels est actuellement confronté le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires, nous devrions faire porter notre attention sur les préparatifs de la prochaine conférence d'examen afin d'assurer son issue positive.

Ma délégation renouvelle une fois encore son ferme appui au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN) et l'importance de l'entrée en vigueur et de l'universalité rapides de ce Traité. La Mongolie appuie également la conclusion dans les meilleurs délais d'un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant sur des garanties de sécurité pour les États non dotés d'armes nucléaires en tant que priorité, ainsi que la conclusion d'un traité non discriminatoire, multilatéral, internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles servant à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs.

Selon l'*Annuaire* précédemment mentionné, la majorité des conflits majeurs se sont produits, en 2005, en Asie. Cette constatation ne peut qu'inquiéter mon pays. De plus, outre les conflits existant sur le continent, deux questions relatives à la non-prolifération nucléaire sont une source d'inquiétude pour les pays situés à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Asie, je veux parler des programmes nucléaires de la République islamique d'Iran et de la République populaire démocratique de Corée.

La Mongolie se déclare fermement en faveur du droit inaliénable des États non dotés d'armes nucléaires, qui s'acquittent scrupuleusement des obligations contractées en vertu du TNP, de participer à l'échange le plus large possible d'équipement, de

matériels et d'information scientifique et technologique aux fins de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. En même temps, s'agissant du programme nucléaire de l'Iran, nous prenons note également du fait que le processus consistant à tirer des conclusions de l'absence de matériels et d'activités en Iran est un processus en cours et qui demandera du temps. Il importe que l'Iran continue de coopérer activement et entièrement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) afin de régler les questions en suspens et promouvoir ainsi la confiance et le règlement pacifique de la question.

En tant que nation de l'Asie du Nord-Est dotée du statut internationalement reconnu d'État exempt d'armes nucléaires, la Mongolie est favorable à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la péninsule de Corée et attache une importance primordiale au règlement de la question nucléaire de la République populaire démocratique de Corée par la voie pacifique de la négociation et la reprise rapide des pourparlers à six.

De par sa réalité historique et géopolitique, l'Asie du Nord-Est est sans doute la seule sous-région qui ne dispose pas d'un mécanisme au niveau intergouvernemental dans le cadre duquel seraient débattues collectivement les questions importantes touchant la sécurité. La situation qui y règne actuellement met en relief l'importance et le bien-fondé de la proposition faite par la Mongolie en 2000, de la tribune de l'Assemblée générale, visant l'instauration d'un dialogue entre les nations de l'Asie du Nord-Est, au niveau le plus élevé, sur la politique et la sécurité.

Le moment est peut-être venu d'envisager la possibilité d'engager ce dialogue, en commençant par un échange de vues libre sur le cadre de ces discussions entre les délégations concernées au cours de la présente session de la Première Commission de l'Assemblée générale.

Mon pays a toujours été un ardent défenseur de la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses parties du monde. Les zones exemptes d'armes nucléaires constituent un élément fondamental du régime global de non-prolifération et une mesure de confiance importante dans diverses régions du monde.

À cet égard, ma délégation salue chaleureusement la signature par cinq États d'Asie centrale, à Semipalatinsk, le 8 septembre 2006, d'un traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires. Il

s'agit là d'une contribution importante à l'instauration de la confiance et de la stabilité en Asie.

Pour terminer, je me permets de signaler que la Mongolie présentera cette année encore un projet de résolution biennal sur la sécurité internationale et le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie. Nous appelons de nos vœux son adoption par consensus, comme ce fut le cas les années précédentes.

M^{me} Blum (Colombie) (*parle en espagnol*) : Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre élection à la tête de nos travaux et d'adresser également mes félicitations à tous les autres membres du Bureau. La Colombie tient à rappeler l'attachement de votre pays à la cause du désarmement général et complet sous tous ses aspects. Nous sommes confiants que grâce à vos qualités professionnelles et personnelles, les travaux de la Première Commission seront couronnés de succès. Ma délégation tient également féliciter chaleureusement le nouveau Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Nobuaki Tanaka, à qui nous souhaitons tout le succès possible dans sa tâche à la tête de cette importante Commission.

La Colombie appuie la déclaration faite hier par la délégation indonésienne au nom du Mouvement des pays non alignés.

Ici même, il y a un an, nous déplorions l'état inquiétant du processus de désarmement. Le manque de recommandations spécifiques sur le désarmement et la non-prolifération dans le Document adopté par les chefs d'État et de Gouvernement en 2005 a reflété les difficultés rencontrées par le multilatéralisme dans ce domaine. Depuis lors, très peu, sinon rien n'a changé à cet égard. Au contraire, des revers tels que l'échec de la Conférence des Parties chargée en 2005 d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et l'impasse dans lequel se trouvent ces dernières années les travaux de la Conférence du désarmement de Genève demeurent un motif de profonde inquiétude pour des pays comme le mien, qui voudraient voir le mécanisme du désarmement fonctionner avec toute sa capacité.

Ma délégation a vivement déploré l'issue de la Conférence chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, qui s'est tenue ici même à New

York, en juin et juillet derniers. En tant qu'un des pays les plus touchés par le fléau du commerce illicite d'armes, la Colombie regrette beaucoup que la Conférence n'ait pu parvenir à un accord sur un document final reflétant les craintes et les initiatives des États dans leur combat contre ce fléau. Le programme d'action de 2001 reste la clef de voûte des efforts qui doivent être déployés en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, responsable de tant de victimes chaque année dans le monde. Nous réaffirmons également notre appui aux principes énoncés dans la Déclaration d'Antigua, au Guatemala, signée en mai dernier par les pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Ces dernières années, la Colombie a présenté, avec le Japon et l'Afrique du Sud, un projet de résolution, intitulé « Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects ». Un projet analogue sera présenté à nouveau en Première Commission à la présente session. Nous espérons que le précieux soutien apporté par des délégations à cette importante question depuis qu'elle a été présentée pour la première fois – soutien reflété dans l'adoption annuelle par consensus de ce projet de résolution – se réalisera de nouveau cette année.

En dépit d'un panorama apparemment peu encourageant, la Colombie souhaite réaffirmer sa confiance dans le multilatéralisme en tant que moyen fondamental pour consolider nos efforts et permettre la réalisation des buts et principes des Nations Unies en matière de désarmement et de non-prolifération. À cette fin, ma délégation appelle une fois encore à la restauration du rôle central joué par la Première Commission dans le cadre du mandat confié à l'Assemblée générale par la Charte des Nations Unies.

Afin de réaliser un désarmement général et complet, que la Colombie encourage en tant que politique d'État, mon pays a signé tous les instruments internationaux relatifs aux armes de destruction massive. Dans cette catégorie, les armes nucléaires demeurent, sans nul doute, les armes les plus destructrices. C'est pourquoi le désarmement nucléaire demeure une des priorités majeures de la politique étrangère de la Colombie dans le domaine général du désarmement. À cet égard, la Colombie se félicite de l'accord réalisé en septembre par les cinq pays d'Amérique centrale, qui porte création d'une nouvelle zone exempte d'armes nucléaires en vertu du Traité de Semipalatinsk.

Comme on le sait fort bien, des difficultés d'ordre constitutionnelles découlant de l'interdiction d'opérer des paiements rétroactifs ont empêché la Colombie de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, dont nous appuyons entièrement l'esprit et la lettre. Mon pays continuera de s'employer à surmonter les difficultés dues à cette situation, sur lesquelles nous reviendrons en détail au cours de la discussion thématique en Commission.

Pendant l'Assemblée générale nous serons confrontés à des défis de taille. Nous sommes certains de pouvoir aboutir à des résultats tangibles et positifs concernant la longue liste des points à l'ordre du jour dont nous sommes saisis. Mon pays continuera de participer activement et concrètement à toutes les discussions thématiques qui auront lieu au cours de la présente session de la Première Commission.

M. Baird (Australie) (*parle en anglais*): La délégation australienne vous adresse ses félicitations, Madame, pour votre élection à la présidence de la Commission et se réjouit de travailler en étroite coopération avec vous au cours de ce prochain mois. Je signale qu'une copie de cette déclaration sera disponible sur le site Web de la mission australienne.

Comme nous le savons que trop bien, la communauté internationale n'a pu saisir aucune des occasions qui se sont présentées à elle pour rendre notre monde plus sûr grâce à des mesures multilatérales en matière de non-prolifération et de désarmement. La Conférence des Parties chargée de l'examen en 2005 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le Sommet mondial et la Conférence chargée cette année d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action sur les armes légères et de petit calibre se sont tous révélés incapables de convenir de la moindre mesure de fond.

Tâchons de faire mieux. Alors que nous attendons avec intérêt le lancement en 2007 du prochain cycle d'examen du TNP, il va de soi que face aux défis auxquels est confrontée la non-prolifération, une volonté politique renforcée est indispensable pour préserver les avantages découlant pour tous les États du régime de désarmement et de non-prolifération. Une réflexion nouvelle s'impose si nous ne voulons pas revivre l'échec de la Conférence d'examen de 2005 du TNP et pour orienter plus efficacement son processus d'examen de façon à pouvoir faire face avec efficacité aux menaces actuelles de prolifération. De même, l'Australie espère que la Première Commission

envisagera de nouveau cette année l'adoption de mesures concrètes visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales.

Dans la situation complexe qui existe aujourd'hui en matière de sécurité, aucun outil ne saurait relever les défis lancés par certains États et acteurs non étatiques, qui font craindre une prolifération. C'est pourquoi nous sommes favorables à une approche globale et multiforme de la prolifération des armes de destruction massive, des questions liées au désarmement et à la maîtrise des armements, notamment par le biais de la participation aux régimes de contrôle des exportations. L'Australie encourage un rôle plus ferme et résolu du Conseil de sécurité concernant la prolifération des armes de destruction massive. La résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité démontre que la responsabilité de traiter de la menace d'une prolifération des armes de destruction massive s'inscrit parfaitement dans le cadre du mandat confié au Conseil de sécurité. Nous saluons la décision du Conseil de sécurité d'élargir le mandat et le travail de la Commission 1540. Nous appuyons également la position du Conseil de sécurité vis-à-vis du programme nucléaire iranien et des activités missilières de la République populaire démocratique de Corée, notamment à la lumière de l'annonce très préoccupante faite aujourd'hui par ce pays de son intention de procéder à des essais nucléaires.

Le mois de septembre a marqué le dixième anniversaire de l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN), traité qui permettrait de débarrasser définitivement le monde de tout essai d'armes nucléaires. Le vote intervenu ici même l'année dernière a montré que pour un nombre écrasant de pays, le TICEN apparaît comme une contribution essentielle au désarmement et à la non-prolifération. Conformément à son rôle de coordonnateur en vertu de l'article XIV du TICEN, l'Australie encourage activement son entrée en vigueur. L'Australie présentera à nouveau cette année en Première Commission un projet de résolution relatif au TICEN.

L'Australie présentera également une fois encore un projet de résolution relatif aux mines. L'Australie figure parmi les premiers signataires de la Convention d'interdiction des mines et, a initié, en qualité de Président des réunions des États Parties, une stratégie d'universalisation. L'année dernière, l'Australie a consacré 75 millions de dollars supplémentaires, sur une période de cinq ans, à la lutte antimines.

Le cadre actuel en matière de prolifération multilatérale et de maîtrise des armements doit s'accompagner de mesures coordonnées et ciblées. L'Australie appuie fermement l'Initiative de sécurité en matière de prolifération et préconise depuis longtemps des mesures telles que les protocoles additionnels de l'Agence internationale de l'énergie atomique, le traité d'interdiction des matières fissiles et le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques en tant que mesures concrètes contre la prolifération des armes de destruction massive et leurs vecteurs. L'Australie figure également parmi les auteurs d'un nouveau projet de résolution présenté en Première Commission, qui fournira une base de travail en vue d'un traité sur le commerce des armes.

Nous espérons que la Première Commission présentera cette année des projets de résolution structurés et efficaces qui permettront à la communauté internationale de répondre concrètement aux menaces actuelles et futures contre la paix et la sécurité internationales. Vous pourrez compter, Madame, sur notre soutien indéfectible dans la réalisation de cet objectif.

M. Muburi-Muita (Kenya) (parle en anglais) :
Je vous félicite, Madame la Présidente, pour votre élection à la présidence de cette importante Commission. Ma délégation est tout à fait confiante dans votre aptitude à relever ce défi. Nous entendons travailler en étroite coopération avec vous afin que nos débats se traduisent par des résultats positifs.

Nous remercions le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement pour sa présentation approfondie des nombreux défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui dans notre travail de fond sur le désarmement. Nous partageons son approche à l'égard de toutes les questions, notamment sa déception face aux résultats de la Conférence des Parties chargée en 2005 d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de la Conférence de 2006 des Parties chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

Le Kenya souscrit à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés. Nous nous rallions également à la déclaration faite par le représentant du Nigéria au nom de l'Union africaine.

Le Kenya attache une très grande importance au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à ses objectifs. Le Kenya appuie toutes les initiatives visant à traiter des questions en suspens liées au désarmement et à la non-prolifération sous tous leurs aspects. Nous exhortons tous les États Parties au TNP de coopérer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de s'acquitter de leurs obligations en vertu du Traité. Nous encourageons également les États qui ne sont pas Parties au Traité de le rejoindre de façon à garantir le soutien le plus large à la réalisation des objectifs y figurant, qui visent à prévenir une course aux armes nucléaires, encourager les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et promouvoir un désarmement général et complet.

Les conséquences négatives de la prolifération des armes légères et de petit calibre dans notre région et ailleurs dans le monde sont bien connues. Le Kenya a mené un combat sans équivoque en faveur d'initiatives globales et résolues pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Nous accordons beaucoup d'importance à la réduction de la demande en armes légères, tant sur le plan interne que régional. Le Kenya a pris des mesures volontaires pour traiter du problème des armes légères illicites, notamment par la mise en place d'une politique et d'un plan d'action au niveau national, la création de forces d'intervention dans les provinces et les districts, la destruction des armes, le renforcement des structures de coordination nationales, la participation de la société civile et l'intégration de ces efforts dans des programmes de développement communautaires.

Le Kenya continue d'attacher une importance majeure au Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Toutefois, ce Programme doit s'appuyer sur des principes clairs régissant les transferts d'armes. Ces principes, s'ils sont adoptés, peuvent servir de base solide à un instrument mondial juridiquement contraignant. Aussi ambitieux que cela puisse paraître, dans plusieurs régions du monde beaucoup a déjà été fait aux niveaux sous-régional et régional en termes d'établissement de critères communs pour les transferts d'armes légères et de petit calibre. Parmi ces initiatives figurent : Directives 2005 pour la mise en œuvre de la Déclaration de Nairobi sur les armes légères et de petit calibre de 2005, la Communauté de développement de

l'Afrique australe de 2004, le Protocole relatif au contrôle des armes à feu, des munitions et autres dispositifs connexes, le Code de conduite de l'Union européenne sur les exportations d'armes de 1998 et la Position commune de l'Union européenne sur le contrôle du courtage des armes de 2003.

Il est clair que les initiatives régionales et multilatérales comportent des éléments communs et qu'il existe un consensus sur un certain nombre de critères à remplir pour le contrôle du transfert d'armes légères et de petit calibre. Ce sont les règles globales qui font défaut. Nous devons nous donner plus de mal et, pour ce faire, il est nécessaire que nous fassions preuve de volonté et de courage politiques afin de nous appuyer sur les progrès déjà réalisés sur le plan régional et établir des directives applicables au niveau régional pour le transfert d'armes légères et de petit calibre. La section chapitre II, paragraphe 11 du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre offre une base institutionnelle idéale pour un tel accord. Nous exhortons donc les États de saisir cette occasion pour faire des progrès substantiel à cet égard.

En juillet dernier, le Kenya a exprimé sa profonde déception face à l'incapacité de la Conférence d'examen à élaborer un document final de base. Nous avons alors pris l'engagement, avec d'autres, d'emprunter une voie plus adéquate au cours de la soixante et unième session de l'Assemblée générale. Aujourd'hui, le Kenya parraine avec d'autre pays un projet de résolution qui vise à créer un instrument international efficace visant à réglementer le commerce international d'armes classiques en vue de prévenir, combattre et éliminer les ventes d'armes ou les transferts d'armes susceptibles d'attiser les conflits, le crime et le terrorisme. Nous travaillerons en étroite coopération avec toutes les délégations pour concrétiser cette démarche. Nous prions instamment toutes les délégations de saisir cette occasion historique et de nous appuyer dans la mise en œuvre de cette importante entreprise.

Le 7 octobre de l'année dernière, le Kenya a constaté que des solutions multilatérales au désarmement faisaient l'objet d'un examen particulier. Nous avons approuvé et appuyé la proposition visant à entamer des travaux sur certaines questions prioritaires en matière de désarmement et de non-prolifération en vue de réorganiser la diplomatie de désarmement au sein de la Conférence du désarmement. Six nations, dont le Kenya, se sont jointes à cette initiative mais se

sont retirées lorsque de nouveaux événements sont venus interrompre le processus. Nous sommes résolus à explorer cette initiative au cours de la présente session, si la perception et la réalité d'un « veto par consensus » continue de freiner nos efforts.

Pour terminer, je souhaite renouveler l'attachement de ma délégation aux objectifs du désarmement, qui sont la raison d'être de la Première Commission.

M. Udedibia (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je tiens, Madame, au nom du Groupe des États d'Afrique, à vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission pendant la soixante et unième session de l'Assemblée générale. Le Groupe des États d'Afrique souhaite, par votre entremise, adresser ses félicitations aux autres membres du Bureau. Le Groupe est confiant dans votre aptitude à guider les travaux de la Commission vers une issue positive. Vous pourrez compter, ainsi que le Bureau, sur le plein appui et la coopération du Groupe des États d'Afrique dans l'accomplissement de la tâche à venir.

Le Groupe des États d'Afrique tient à renouveler son attachement à la réalisation d'un désarmement général et complet sous contrôle international strict et efficace. Le Groupe croit en la nécessité de poursuivre puis d'atteindre l'objectif de la non-prolifération des armes de destruction massive sous tous ses aspects.

Le Groupe des États d'Afrique demeure convaincu que les armes nucléaires représentent le plus grand danger pour l'humanité. La tenue de négociations multilatérales menant à la conclusion rapide d'une convention interdisant la mise au point, l'essai, le déploiement, le stockage, le transfert, l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires et appelant à leur élimination complète est par conséquent devenue une réalité. Parmi les premières mesures en vue de la concrétisation de cet objectif, les États dotés d'armes nucléaires devraient s'engager à mettre immédiatement fin à l'amélioration, à la mise au point, à la fabrication et au stockage qualitatifs des ogives nucléaires et de leurs vecteurs. En attendant l'élimination complète de ces armes, un instrument international juridiquement contraignant devrait être mis sur pied, en vertu duquel les États dotés d'armes nucléaires s'engageraient à ne pas recourir à l'emploi ou à la menace de l'emploi d'armes nucléaires contre les États non dotés d'armes nucléaires. En tant que mesure de confiance importante, cet instrument permettrait incontestablement de réduire les tensions

politiques actuelles au niveau international dans certaines parties du monde, notamment dans les régions en proie à des conflits globaux majeurs. Le Groupe des États d'Afrique soulignent que pour être efficace, il importe de veiller à ce que tout processus de désarmement nucléaire soit irréversible, transparent et vérifiable.

Le Groupe des États d'Afrique reconnaît que la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a été un tournant dans l'histoire des efforts multilatéraux en faveur du désarmement, notamment du désarmement nucléaire. Le Groupe tient une fois encore à exprimer ses regrets face à la non-exécution du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, 28 ans après son adoption. Le Groupe des États d'Afrique souligne la nécessité de convoquer cette session afin de donner une véritable signification au processus de désarmement nucléaire.

Le Groupe des États d'Afrique réaffirme sa foi dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en tant qu'instrument fondamental dans le maintien de la paix et de la sécurité internationale. Le Groupe approuve les 13 mesures pratiques adoptées lors de la Conférence d'examen de 2000 du TNP en vue du déploiement d'efforts systématiques et progressifs pour concrétiser l'engagement sans équivoque pris par les États dotés d'armes nucléaires de procéder à l'élimination complète de leurs arsenaux, en vue du désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du TNP. À cet égard, le Groupe continue de regretter le fait que la Conférence d'examen de 2005 du TNP n'ait pu parvenir à des résultats positifs.

Le Groupe des États d'Afrique renouvelle son attachement de longue date à l'élimination complète de tous les essais nucléaires. Le Groupe souligne combien il importe de réaliser l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN), notamment de la part de tous les États dotés d'armes nucléaires qui, entre autres, devraient contribuer au processus de désarmement nucléaire. À ce propos, le Groupe approuve la déclaration ministérielle conjointe sur le TICEN, adoptée le 20 septembre dernier à New York. En attendant son entrée en vigueur, il importe que soit maintenu le moratoire sur les essais d'explosions nucléaires ou les explosions de tout autre dispositif nucléaire.

Le Groupe des États d'Afrique souligne l'importance du renforcement des accords multilatéraux existants en matière de maîtrise des armements et de désarmement en assurant le plein respect et l'application effective de ces accords, ainsi que leur universalité. Le Groupe réaffirme sa ferme croyance dans le renforcement du mécanisme de désarmement existant en tant que moyen de faire progresser le processus de désarmement nucléaire. À cet égard, le Groupe exprime sa profonde déception face à l'incapacité permanente de la Conférence du désarmement à entamer des travaux de fond. Le Groupe demande à la Conférence du désarmement de convenir dès que possible d'un programme de travail de façon que des négociations de fond puissent s'engager.

Le Groupe des États d'Afrique réitère son soutien au concept de zones exemptes d'armes nucléaires internationalement reconnues sur la base d'arrangements librement consentis entre les États des régions intéressées. À cet égard, nous saluons la signature, le 8 septembre, d'un traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans les États d'Asie centrale. Le Groupe rappelle la décision prise lors de la huitième session ordinaire du Conseil exécutif de l'Union africaine, qui s'est tenue à Khartoum, du 16 au 21 janvier derniers, par laquelle il a été demandé aux États qui ne l'ont pas encore fait de signer ou ratifier le Traité de Pelindaba portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique ou ses protocoles, afin de permettre l'entrée en vigueur rapide du Traité. Nous exhortons les États concernés de mettre en œuvre, comme telle, la décision prise par le Conseil ou de s'y conformer, et ce dans les plus brefs délais.

Le Groupe des États d'Afrique invite les États à prendre des mesures appropriées pour prévenir tout déversement de déchets nucléaires ou radioactifs en violation de la souveraineté des États. À cet égard, le Groupe rappelle la résolution 1991 du Conseil des ministres de l'Organisation de l'union africaine relative à la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer des déchets dangereux, le contrôle de leurs mouvements transfrontières et la gestion des matières dangereuses en Afrique. Le Groupe demande également la mise en œuvre effective du Code de conduite de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur les mouvements transfrontières internationaux de déchets radioactifs comme moyen

d'améliorer la protection de tous les États contre le déversement de déchets radioactifs sur leur territoire.

Le Groupe des États d'Afrique réitère sa foi, comme le reflète le Document final du Sommet mondial, dans la pleine mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects en tant qu'élément fondamental de la promotion d'une sécurité à long terme et de la création de conditions nécessaires au développement durable dans de nombreux pays en développement, notamment en Afrique. Pour atteindre les résultats escomptés, il faut impérativement que la communauté internationale traite, de façon globale et pragmatique, de la menace constituée par le commerce illicite des armes légères de. À ce propos, le Groupe regrette l'incapacité de la première Conférence d'examen à convenir d'un document final. Étant donné l'importance de cette question, nous engageons tous les États Membres à trouver une solution juste pour sortir de cette impasse.

Enfin, le Groupe des États d'Afrique continue d'appuyer la création d'un groupe d'experts gouvernementaux sur le courtage des armes, estimant que cette pratique joue un rôle significatif dans le commerce illicite des armes.

M. Al-Najam (Koweït) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je me réjouis de vous adresser, Madame, au nom du Koweït, mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je souligne la détermination de mon pays de coopérer avec vous au succès de votre tâche. Je félicite également les autres membres du Bureau pour leur élection.

Je remercie le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement pour sa déclaration en ouverture du débat général. Je souscris entièrement à la déclaration faite par la représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'impossibilité à deux reprises l'année dernière de parvenir à un consensus à propos du désarmement et de la non-prolifération a clairement mises en relief les divergences de fond qui existent au niveau international concernant la menace la plus grave pour la paix et la sécurité internationales. Cette incapacité à s'attaquer aux problèmes urgents a plus que jamais renforcé les États Membres dans leur détermination de traiter de cette importante question, de se préparer à

une transcendance historique de leurs divergences et à coopérer à l'élimination des menaces nucléaires.

Bien que la communauté internationale soit consciente des dangers que représentent les armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive pour la paix et la sécurité internationales, nous devons faire encore davantage pour contrer cette menace en raison du manque de volonté politique affiché par certains s'agissant du respect de leurs engagements en vertu de conventions et traités internationaux. Cet échec souligne combien il importe de poursuivre nos efforts, d'adopter les mesures de confiance nécessaires, de raviver des conventions multilatérales, telles que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de promouvoir le désarmement.

De l'avis du Koweït, l'importance des mesures collectives pour ratifier les conventions et traités internationaux, du TNP jusqu'à la Convention sur les armes chimiques; la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (chimiques) ou à toxines et sur leur destruction; le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires; la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire; la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou d'urgence radiologique et les accords de garanties intégrales et leurs protocoles. Nous exhortons tous les États de conclure des accords de garanties intégrales avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et d'adhérer au régime de garantie dans son intégralité.

Nous estimons que le Protocole additionnel figurant en annexe du mécanisme de garanties constitue un autre moyen utile de contrôler les activités nucléaires prohibées et non déclarées. Nous espérons que tous les États parties au TNP s'acquitteront des dispositions figurant dans l'accord de garanties, coopéreront étroitement avec l'AIEA, par le biais de la négociation et d'un dialogue constructif, au règlement de tous les problèmes et dissiperont les doutes concernant leurs programmes.

À cet égard, nous demandons à Israël – seul État du Moyen-Orient à ne pas avoir signé le TNP et à posséder des armes nucléaires, en violation des résolutions du droit international – d'adhérer immédiatement au TNP, d'éliminer son arsenal nucléaire et de soumettre toutes ses installations nucléaires au régime de garanties intégrales de l'AIEA. Nous soulignons notre volonté de faire du Moyen-Orient, y compris de la région du Golfe, une zone

exempte d'armes de destruction massive. Nous demandons à la communauté internationale d'empêcher la vente de biens scientifiques et technologiques à Israël et à tout autre État désireux de mettre sur pied des programmes de fabrication d'armes de destruction massive.

J'aimerais rappeler ici l'avis consultatif de la Cour internationale de La Haye sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires pour résoudre des différends. Nous renouvelons notre appui à la conclusion d'un traité multilatéral non discriminatoire sur l'interdiction des matières fissiles afin de prévenir la fabrication d'armes nucléaires et d'autres vecteurs d'explosions nucléaires.

L'État du Koweït prie instamment la République islamique d'Iran amie de continuer à coopérer avec la communauté internationale et l'AIEA afin de dissiper toutes les craintes concernant la nature de son programme nucléaire et de parvenir à une solution entièrement diplomatique pour éviter une aggravation de la crise. Pour ce faire, toutes les parties intéressées doivent faire de souplesse, de sagesse et de responsabilité. Il convient à cet égard de prendre en considération les dangers que représenterait pour l'environnement la construction du réacteur nucléaire de Bushehr sur la côte du golfe Persique, les pays voisins étant tributaires de la désalinisation pour leurs besoins fondamentaux en eau potable. En outre, la plupart des capitales ne se trouvent qu'à une douzaine de kilomètres de ce réacteur nucléaire.

Dans la résolution 1673 (2006), adoptée en avril dernier, le Conseil de sécurité réitère l'appel figurant dans la résolution 1540 (2004), qui vise à empêcher que des armes de destruction massive et l'équipement connexe ne tombent aux mains de groupes terroristes. Le Koweït s'est félicité de cette résolution et a soumis au Secrétariat un rapport national. Ce rapport précise les procédures que nous avons mises en place pour honorer notre engagement à l'égard des dispositions de la résolution. À cet égard, nous voudrions rappeler la signature par le Koweït, en septembre dernier, de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

Le Koweït tient à rappeler la Déclaration publiée à l'issue de la Conférence de 2005 en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, où il est demandé aux États qui ne l'ont pas encore fait de ratifier le Traité, notamment parce que la ratification de certains États est nécessaire

à son entrée en vigueur. Il est également demandé aux États dotés d'armes nucléaires de suspendre ou d'arrêter tous les essais nucléaires jusqu'à l'entrée en vigueur du Traité.

Concernant le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, le Koweït a accueilli favorablement l'adoption par l'Assemblée générale, en décembre dernier, d'un instrument international permettant aux États d'identifier et de tracer les armes légères illicites en temps voulu et de manière fiable (décision 60/519). L'incapacité de la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action sur les armes légères et de petit calibre à convenir de nouvelles mesures a néanmoins permis d'appeler l'attention du monde sur cette question. Il convient de s'en féliciter, car ces armes alimentent de nombreux conflits et sont à l'origine du décès de centaines de milliers de personnes, sans compter leur impact négatif sur le développement, notamment celui des pays en développement.

Pour terminer, nous formons le vœu que les débats en Première Commission seront à la fois transparents et exhaustifs et que nous parviendrons à un consensus afin de répondre aux aspirations et aux attentes des États Membres concernant la réalisation de la paix et de la sécurité internationale.

M. Berbash (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Madame, pour votre élection à la présidence de la Commission. Je souhaite également féliciter les autres membres du Bureau. Connaissant votre expérience et vos éminentes qualités de diplomate, nous sommes confiants dans votre aptitude à diriger nos travaux. Ma délégation coopérera entièrement avec vous dans l'accomplissement de votre noble tâche.

Ma délégation souscrit à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés ainsi qu'à celle du représentant du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique.

L'instauration de la paix et de la sécurité internationales figure parmi les plus nobles objectifs des Nations Unies. Il ne fait aucun doute qu'un désarmement général et complet, en commençant par les armes de destruction massive, est essentiel à la réalisation de cet objectif. Toutefois, il ne peut en être ainsi sans la coopération de tous les États Membres, dans un esprit de bonne volonté et une totale transparence.

Soulignons à cet égard que lorsque nous parlons des armes de destruction massive et de non-prolifération nucléaire, nous devons veiller à ne pas confondre les programmes d'armement nucléaire avec les utilisations pacifiques de l'énergie. Le droit international garantit le droit de chaque État de mener des recherches scientifiques aux fins de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Ma délégation a toujours appuyé la tenue de négociations offrant le temps nécessaire pour débattre puis dégager des solutions justes aux problèmes rencontrés par la communauté internationale, plutôt que le recours à la menace et à l'imposition de sanctions, qui ne résout aucun problème. Bien plus, l'imposition de sanctions accentue souvent la gravité et la complexité des problèmes.

Mon pays continue de coopérer en toute sincérité et transparence avec les institutions, organisations internationales et États qui ont montré leur détermination à coopérer à la mise en œuvre de l'initiative volontaire prise, en décembre 2003, par mon pays et à aider mon pays à s'acquitter de ses obligations en vertu des conventions et résolutions internationales pertinentes. Aujourd'hui, nous cherchons à adapter nos lois aux dispositions de ces conventions et résolutions internationales. Le 12 juillet 2006, nous avons déposé les instruments de ratification du Protocole additionnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. Le 16 septembre 2005, nous avons signé la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

Sur le plan pratique, nous procédons à la transformation de nos installations et utilisons nos capacités pour mettre sur pied des programmes de développement pacifiques. À ce propos, notre délégation tient à exprimer sa reconnaissance aux organisations et États qui nous ont aidé à réaliser ces objectifs. Nous souhaitons également remercier les États du Groupe des Huit (G-8) pour leur volonté de coopérer avec nous dans ce domaine.

Le 11 novembre 2004, ma délégation a demandé son admission au Régime de contrôle de la technologie des missiles et a pris des mesures concrètes pour satisfaire aux critères pour l'acquisition de missiles conformément aux règles du Régime et contrôler l'exportation de matières, conformément à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

De même, nous avons satisfait à notre engagement de respecter le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques. Mon pays a été un des premiers à signer ce Code, le 25 novembre 2002, et nous espérons que les États appuieront notre demande d'adhésion rapide au régime.

Ma délégation souhaite exprimer elle aussi ses regrets après l'échec de la Conférence d'examen de 2005 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de la Conférence d'examen de 2006 sur les armes légères et de petit calibre. À notre avis, donner un nouvel élan à la Conférence du désarmement me semble être le moyen le plus efficace de garantir le multilatéralisme dont nous avons besoin et la Conférence du désarmement est l'instance idéale pour la réalisation du désarmement et de la non-prolifération.

Ma délégation se félicite de ce que la création de zones exemptes d'armes de destruction massive bénéficie d'un soutien et d'une prise de conscience croissants dans le monde. Nous renouvelons notre appui de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient afin d'instaurer la paix et la sécurité non seulement au Moyen-Orient, mais dans le monde entier. Malheureusement, une zone exempte d'armes nucléaires ne pourra pas encore être créée au Moyen-Orient en raison de l'attitude d'Israël, qui continue de mettre au point et de produire des armes nucléaires, à l'abri de tout contrôle et en toute impunité, et refuse d'adhérer aux conventions et traités internationaux pertinents, faisant ainsi peser une menace permanente sur la paix et la sécurité de la région et du monde entier. Il appartient en conséquence aux grandes puissances de s'acquitter pleinement de leurs responsabilités en faisant pression sur Israël pour qu'il adhère à tous les instruments internationaux relatifs au désarmement nucléaire et aux armes de destruction massive et soumette ses installations nucléaires aux garanties internationales.

Les politiques actuelles se caractérisent par le recours aux deux poids, deux mesures et la sélectivité. Les États non dotés d'armes nucléaires doivent recevoir des garanties afin de pouvoir se sentir en sécurité. Répondre à leurs préoccupations aura finalement pour conséquence de les dissuader de fabriquer eux-mêmes de telles armes.

Aux craintes que nous éprouvons en raison de la détention par certains pays d'armes de destruction massive, un autre problème se pose à nous : la présence

sur notre territoire d'un grand nombre de mines et de vestiges explosifs de guerre. Ces dispositifs peuvent encore blesser et mutiler des civils innocents. Cela constitue un obstacle au développement et à l'investissement des régions où se trouvent ces mines et explosifs. Nous demandons par conséquent aux États responsables de ces mines de fournir l'aide technique et financière pour leur enlèvement et des compensations aux victimes. Ma délégation appuie l'instance pour les victimes des mines, qui mobilise l'aide nécessaire pour résoudre ce problème.

Ma délégation demande à nouveau que l'on fasse de la région de la Méditerranée une zone de paix et d'échange, au sein de laquelle les peuples pourront concrétiser leurs objectifs communs. Pour ce faire, il faut que l'on procède au démantèlement des bases et flottes étrangères et que soit garantie la souveraineté de tous les États de la région ainsi que la non intervention dans leurs affaires intérieures.

Pour terminer, ma délégation est résolue à contribuer à toutes les initiatives internationales en matière de désarmement et à libérer l'humanité des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Nous sommes convaincus que seul le renforcement de la coopération et de la compréhension internationales entre les peuples, dans tous les domaines, permettra l'instauration de la paix et de la sécurité aux niveaux régional et international. Aussi demandons-nous aux États détenteurs d'armes nucléaires et de leurs vecteurs, dont les raisons de détenir ces armes ne devaient pas dépasser le cadre des conventions actuelles, d'éliminer ces armes afin que nous nous rapprochions d'un monde où règnent la paix et la tranquillité.

M. Haile (Érythrée) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous adresser, Madame, mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission à sa soixante et unième session. J'exprime ma sincère reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Choi Young-jin de la République de Corée, qui a mené nos travaux vers une issue fructueuse à la soixantième session.

Ma délégation souscrit entièrement aux déclarations faites par la représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique.

Nous sommes réunis à nouveau au sein de cette Commission pour traiter des problèmes liés à la

sécurité internationale, au désarmement, à la maîtrise des armements et à la non-prolifération des armes de destruction massive. Nous ne devrions pas nous étonner que les résultats de l'année dernière aient été mitigés si l'on songe aux défis qui ont fait obstacle aux progrès.

Ma délégation regrette que la Conférence chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects ne soit pas parvenue à un document final qui aurait facilité la mise en œuvre du Programme.

Les conditions propices à la réalisation d'un accord sur la maîtrise des armements et le désarmement se sont en fait détériorées. Les efforts engagés pour renforcer les traités mondiaux, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et la Convention sur les armes biologiques et à toxines ont stagné. Un nombre insuffisant de pays ont ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN) et les négociations n'ont même pas débouché sur un traité tant attendu visant à prévenir la production de matières fissiles servant à la fabrication d'armes. Si l'espoir de modifier du jour au lendemain le climat international est faible, ma délégation considère toutefois qu'il est possible, par des mesures, de préserver et d'instaurer la confiance afin de faire progresser la cause du désarmement et de la non-prolifération au niveau international. Parmi ces mesures figurent la réaffirmation de notre engagement à préserver le caractère sacré des accords internationaux et la reconnaissance collective de la nécessité de poursuivre parallèlement les progrès sur les deux fronts que sont le désarmement et la non-prolifération.

Ma délégation souligne avec satisfaction que son pays, l'Érythrée, est pleinement attaché aux efforts internationaux visant la maîtrise des armements et la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Ainsi, l'Érythrée est partie à de nombreuses conventions relatives à la maîtrise des armements, notamment la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes chimiques et sur leur destruction; le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. L'Érythrée a signé le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique et souscrit au Code de conduite international contre la prolifération

des missiles balistiques. En outre, l'Érythrée est un membre actif de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de l'organisation sur l'interdiction des armes chimiques.

Mon pays ressent un intérêt profond et indéfectible pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, de même que pour le règlement pacifique et juridique des différends.

Pleinement convaincu qu'il importe de respecter la Charte des Nations Unies et le droit international, mon gouvernement est disposé à mettre en œuvre la décision finale et contraignante de la Commission frontalière pour l'Érythrée et l'Éthiopie. L'Érythrée souhaite également contribuer à la paix, à la sécurité et la stabilité au niveau régional. À cet égard, l'Érythrée participe aux négociations visant à promouvoir la paix et la stabilité au Soudan. Mon gouvernement accueille actuellement les pourparlers de paix du Soudan oriental entre le Gouvernement soudanais et le Front oriental.

Mon pays réaffirme sa ferme condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et promet sa pleine coopération dans la lutte contre ce phénomène. Nous avons adhéré à la Convention de l'Organisation de l'unité africaine en vue de prévenir et combattre le terrorisme. Les autorités chargées du respect de la loi de l'État de l'Érythrée coopèrent avec leurs homologues d'autres pays de notre région et de l'ensemble du continent, ainsi qu'avec Interpol pour ce qui est l'échange d'informations sur la prévention et l'élimination du terrorisme.

Enfin, Madame, ma délégation tient à exprimer l'espoir et la confiance que, sous votre présidence, la Commission sera en mesure d'atteindre ses objectifs. Ma délégation vous assure de toute sa coopération et de son appui.

M. Al-Taii (Iraq) (*parle en arabe*) : Je prends la parole au nom du Représentant permanent de l'Iraq, M. Hamid Al-Bayati.

J'ai le plaisir de m'associer aux orateurs précédents en vous félicitant, Madame, pour votre élection à la présidence de la Commission et en vous souhaitant tout le succès dans la direction de nos travaux et de nos délibérations. Vous pouvez compter sur notre entière coopération dans l'élaboration de projets de résolution et d'autres recommandations qui recevront un accueil favorable de la part de tous les pays.

Il va de soi que la prolifération débouche sur la course aux armements et que le manque de confiance et de transparence génère le doute, les tensions, les conflits et la détention d'armes classiques et d'armes de destruction massive. La communauté internationale est responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, aussi devons-nous soutenir sans réserve la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération, car il est dangereux qu'un monde ou une région échappe à tout contrôle.

Le Moyen-Orient continue d'être confronté au problème de l'insécurité et de l'instabilité. Le danger de la prolifération nucléaire, des armes chimiques et biologiques et de leurs vecteurs est bien réel. C'est ce qui complique la situation et entraîne une augmentation du niveau du terrorisme dans toutes ses formes et manifestations brutales. Pour l'Iraq, il est essentiel que le Moyen-Orient soit déclaré zone exempte d'armes de destruction massive, y compris d'armes nucléaires. Par conséquent, au sein de chaque instance compétente - notamment les Nations Unies, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et la Ligue des États arabes - nous lançons un appel à tous les États sans exception afin qu'ils adhèrent aux traités relatifs à la non-prolifération des armes de destruction massive, en particulier au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et demandons la mise en œuvre au Moyen-Orient du régime de garanties intégrales de l'AIEA. À cet égard, nous tenons à souligner avec force qu'Israël doit adhérer au TNP et soumettre ses installations nucléaires aux inspections internationales.

L'Iraq a traversé une période extrêmement difficile en raison de la politique brutale du régime précédent, qui a entraîné la perte et la destruction de l'économie, de la richesse et des ressources de notre pays. Le régime précédent s'est imaginé que la détention d'armes de destruction massive lui permettrait de dominer la région, mais c'est exactement le contraire qui s'est produit : l'histoire nous l'a montré. Sous son nouveau gouvernement, l'Iraq va s'efforcer de devenir un facteur de sécurité et de stabilité aux niveaux régional et international et de tout faire pour éviter une aggravation des tensions au Moyen-Orient. La reconstruction est la priorité pour l'Iraq, car il peut, au côté d'autres pays, contribuer de nouveau à la civilisation moderne.

Le gouvernement actuel a donné la priorité à ses engagements en vertu de tous les accords et conventions à caractère international. Notre constitution actuelle qui, par référendum, a reçu l'aval

de 79 % des Iraquiens, stipule que le Gouvernement iraquien doit respecter et mettre en œuvre ses engagements en vertu du TNP et interdit la mise au point, la fabrication ou l'emploi de tout type d'armes de destruction massive. Pour traduire cela dans la réalité, les autorités iraquiennes compétentes ont étudié les divers accords et conventions auxquels nous n'avons pas encore adhéré. À la suite de cela, le cabinet a décidé que l'Iraq devait adhérer à la Convention sur les armes chimiques et a fait des recommandations dans ce sens au parlement, en tant qu'autorité juridique compétente pour ratifier de tels accords. À l'heure actuelle nous examinons le modèle de Protocole additionnel du régime de garanties intégrales de l'AIEA. Ma délégation parrainera avec d'autres délégations les projets de résolution qui répondront à nos attentes.

Mon pays est confronté à la forme la plus brutale de terrorisme. Nous nous employons par tous les moyens à bâtir un nouvel Iraq qui aura sa place parmi les nations civilisées, en nous inspirant des leçons de l'histoire. Ainsi l'Iraq, fort d'un espoir renouvelé, deviendra un élément de stabilité pour ses voisins et pour l'humanité tout entière.

M. Badji (Sénégal) : Je voudrais, à l'entame de nos travaux en cette soixante et unième session de l'Assemblée générale, vous féliciter, Madame, pour votre accession à la présidence de la Première Commission et vous assurer du soutien que la délégation sénégalaise vous offre sans réserve dans l'exercice de vos responsabilités.

Qu'il me soit permis de préciser que le Sénégal s'associe aux déclarations faites par la représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique.

Je voudrais d'emblée souligner la vive préoccupation de mon pays devant l'impasse persistante dans laquelle se trouve le processus multilatéral de désarmement et de non-prolifération. En effet, les mécanismes de désarmement les plus importants, à savoir la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN), sont tous dans l'impasse. À cela s'ajoutent les difficultés constatées pour aboutir à un document final consensuel à l'occasion de la Conférence d'examen de

2006 du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères.

Ces blocages dans le traitement des questions de désarmement interviennent à un moment où la communauté internationale fait face à des défis majeurs dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, notamment en ce qui concerne les risques de tension liés à la prolifération nucléaire.

La seule instance où il est encore possible de discuter et de prendre des décisions demeure donc la Première Commission. D'où toute l'importance qui s'attache à nos travaux en termes d'orientation et d'impulsion du processus de désarmement et de non-prolifération aujourd'hui en panne. Il convient cependant d'insister sur le fait que le succès de nos délibérations dépendra pour l'essentiel de l'engagement constructif des délégations, de leur esprit d'ouverture et de leur sens du compromis.

À cet égard, les questions ci-après revêtent, selon le Sénégal, une importance toute particulière et méritent que la Commission les aborde avec courage et lucidité.

Il s'agit, premièrement, du renforcement de l'autorité du TNP à travers son universalisation et l'appui à ses trois piliers que sont la non-prolifération, le désarmement et les utilisations pacifiques. Le renforcement de l'autorité du TNP pourrait être aussi largement facilité par la conclusion d'un arrangement sur les garanties négatives de sécurité. Un tel arrangement dissiperait les craintes des États non dotés d'armes nucléaires et inaugurerait une ère de confiance qui ne serait que bénéfique pour le TNP. Cependant, il ne faudrait pas que l'on se trompe en pensant que le TNP seul nous faire atteindre nos objectifs de désarmement et de non-prolifération.

Bien qu'il constitue le traité de désarmement le plus soutenu, avec 188 États qui l'ont ratifié, le TNP a besoin d'être complété, d'une part, par une entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et, d'autre part, par la conclusion d'un instrument sur l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins militaires. Une correcte prise en compte de ces deux instruments, qui ont trait respectivement à l'amélioration qualitative et au développement quantitatif des armes nucléaires, permettraient à la communauté internationale de faire un pas décisif vers le désarmement et la non-prolifération nucléaires.

L'attention portée sur les armes nucléaires ne doit pas nous détourner des armes classiques, dont la maîtrise et de la réduction doivent également figurer parmi nos priorités. Le Sénégal se félicite à cet égard de ce que le Groupe d'experts gouvernementaux de 2006 sur le Registre des armes classiques des Nations Unies, constitué par le Secrétaire général et auquel mon pays a eu l'honneur de participer, ait pu aboutir à des compromis satisfaisants allant dans le sens du renforcement de la transparence et de la confiance dans le transfert des armes classiques. Le Groupe n'a cependant pas encore pris en compte de manière satisfaisante la question du transfert des armes légères et de petit calibre, qui demeure une source de grande préoccupation pour la communauté internationale en général et pour les zones de tension en particulier, notamment en Afrique.

À la suite de l'échec de la dernière Conférence chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer les armes légères et de petit calibre, il nous semble urgent que des mesures supplémentaires soient prises en vue d'assurer une correcte mise en œuvre de cet instrument, qui devrait être aussi complété par un instrument sur le courtage des armes légères.

S'agissant des armes chimiques et biologiques, il nous appartient de veiller au renforcement et à l'universalité des conventions y relatives, de même qu'à un échange d'informations plus accru. Cet échange d'informations a pour objectif d'assurer une application effective de ces instruments au niveau global et de limiter les risques biologiques et chimiques sous toutes leurs formes.

Le monde fait face à des défis complexes en matière de sécurité. Pour les relever, il nous appartiendra de garder à l'esprit que la sécurité ne peut être que collective. D'où la nécessité de l'appréhender de manière globale à travers un dialogue inclusif et dépassionné qui prendrait en considération les préoccupations de tous les États en matière de sécurité. De cette façon, nous contribuerons à renforcer le multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et éviterons en même temps l'action isolée qui est toujours source de tension et de divergence.

M. Mercado (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines se joignent aux autres délégations pour vous féliciter, Madame, d'avoir été élue à la présidence

de la Commission et de participer ainsi à l'histoire en devenant la première femme à présider la Première Commission. Nous remercions également les autres membres du Bureau pour leur élection bien méritée.

Ma délégation exprime sa reconnaissance au Secrétaire général adjoint, M. Nobuaki Tanaka, qui, prenant la parole hier, nous a délivré un tableau d'ensemble du désarmement et de l'évolution de la sécurité internationale.

Les Philippines souscrivent à la déclaration faite hier par le Représentant permanent de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nul ne saurait contester le fait que la prolifération et la propagation incontrôlée des armes légères et de petit calibre constituent une grave menace pour la paix et la sécurité, voire pour la croissance et le développement économiques. Les pays en développement sont plus vulnérables à cet égard, le trafic illicite des armes légères et de petit calibre ayant attisé des conflits armés dans plusieurs régions du monde, avec des conséquences négatives pour des millions de personnes.

À l'instar d'autres délégations, nous avons placé beaucoup d'espoir dans la Conférence d'examen de 2006 du Programme d'action sur les armes légères et de petit calibre. Nous avons donc regretté qu'elle n'ait pu parvenir à un accord sur un document final officiel. Au cours de la Conférence d'examen, tenue en juin dernier, les Philippines ont souligné les quatre points suivants : la coopération internationale; la nécessité de promouvoir le dialogue et une culture de la paix dans l'exécution du Programme d'action; le rôle important joué par la société civile et les mécanismes de suivi.

Nous tenons à rappeler ces points au moment où nous attendons avec intérêt l'élaboration d'un nouveau projet de résolution qui orienterait l'action de la communauté internationale concernant la question de la prévention du trafic illicite des armes légères et de petit calibre. Ce projet de résolution devrait mettre en relief les mécanismes de suivi en vue de la mise en œuvre efficace du Programme d'action. Ces points devraient être examinés par la prochaine conférence d'examen.

Les Philippines tiennent également à souligner le rôle important joué par la société civile dans nos efforts pour traiter, au travers de la promotion d'une culture de la paix, le fléau que constitue le trafic des armes légères et de petit calibre. Le rôle de la société

civile a été reconnu dans de nombreuses dispositions du Programme d'action. Elle devrait par conséquent influencer sur les efforts déployés aux niveaux international, sous-régional et national pour exécuter le Programme.

Les Philippines reconnaissent notamment le rôle que les communautés religieuses et la coopération interconfessionnelle peuvent jouer dans la mise en œuvre du Programme d'action. Nous avons encouragé les communautés religieuses à demander à leurs fidèles de coopérer pleinement aux efforts visant à traiter du commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Nous avons entrepris et encouragé un dialogue interconfessionnel entre les différentes communautés religieuses en vue de parvenir à une position cohérente et unie sur cette question. À notre avis, la conférence tripartite sur la Coopération interconfessionnelle pour la paix, à laquelle participent 50 gouvernements, 15 institutions des Nations Unies et 110 organisations non gouvernementales accréditées par les Nations Unies, peut être appelée à renforcer son soutien à cet égard.

Il y a cinq mois, le Secrétaire général Kofi Annan déclarait devant un auditoire à Tokyo que le monde se trouvait à la croisée des chemins et qu'il devait choisir entre deux voies : la première, celle de la diminution puis de l'arrêt de la prolifération nucléaire; la seconde, celle où un nombre croissant d'États estimerait devoir s'équiper d'armes de destruction massive et où des acteurs non étatiques se doteraient des moyens de recourir au terrorisme nucléaire. Dans son intervention, le Secrétaire général regrettait que la communauté internationale semble agir comme un somnambule en empruntant la seconde voie du fait de ce qu'il a appelé les erreurs, les débats stériles et la paralysie des mécanismes multilatéraux. Rien, hélas, n'a beaucoup changé depuis cette déclaration du Secrétaire général.

La situation n'a jamais été aussi complexe en raison de l'impasse dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Il y a un an à peine, les Philippines ont exprimé leur déception face à l'échec de la Conférence d'examen de 2005 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). À l'instar d'autres pays, nous avons exprimé nos regrets face à l'impossibilité du Sommet mondial de 2005 de faire référence au désarmement et à la non-prolifération dans le Document final (RES. 60/1). Nous déplorons également le fait que la crédibilité de la Commission du désarmement et sa capacité à s'acquitter de son mandat et à faire progresser l'ordre du jour du désarmement aient été remises en question,

en raison notamment du fait qu'après trois semaines de réunions en avril dernier, elle n'a apporté que des modifications mineures à ses méthodes de travail.

Malgré ce pénible constat, les Philippines partagent l'avis du Secrétaire général selon lequel le moment est venu de rompre l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations multilatérales et d'inscrire à nouveau le désarmement à l'ordre du jour international. Des progrès s'imposent d'urgence, et il appartient à tous les États Membres de faire preuve de volonté politique afin de réaliser les objectifs du désarmement et de la non-prolifération.

Les Philippines sont conscients du risque que des armes de destruction massive tombent entre des mains hostiles. Nous avons vu jusqu'où des terroristes sont prêts à aller pour causer des ravages et délivrer ainsi leur message de haine. Il n'est pas possible que nous commettions l'erreur de permettre le massacre systématique d'innocents par le recours à de telles armes. Nous partageons les craintes d'autres États Membres face à la menace constituée par la vente illicite d'armes nucléaires, biologiques et chimiques à des acteurs non étatiques et leur utilisation à des fins d'activités terroristes. Nous partageons également la préoccupation suscitée par le manque de mesures en matière de droit international pour traiter de ce problème.

En tant que membre élu du Conseil de sécurité de 2004 à 2005, les Philippines ont participé activement aux négociations qui ont mené à l'adoption de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Alors qu'elles occupaient les fonctions de vice-président de la Commission 1540, les Philippines ont pris une part active dans les efforts visant à renforcer toutes les initiatives internationales pertinentes destinées à empêcher que des acteurs non étatiques n'acquière et n'utilisent des armes de destruction massive. Si les Philippines estiment que le moyen le plus efficace de prévenir cette tendance consiste à éliminer ces armes, le problème de la prolifération nécessite néanmoins d'être traité immédiatement par le biais d'une approche novatrice, dynamique et prospective. Des mesures de contrôle au niveau national pourraient être adoptées, notamment des mesures législatives, afin de prévenir la prolifération de ces armes, en particulier leur transfert à des fins terroristes.

Cette année marque le soixantième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN). Les

176 signatures et les 135 ratifications réunies jusqu'à présent témoignent de la reconnaissance par la communauté internationale du rôle important joué par le Traité, non seulement parce qu'il a mis fin à une période au cours de laquelle plus de 2000 explosions d'essais nucléaires ont eu lieu à travers le monde, mais aussi pour sa contribution au renforcement de la paix et de la sécurité mondiales.

Les Philippines s'enorgueillissent de figurer parmi les 17 pays sur 32 appartenant à la région Asie-Pacifique à avoir complété les processus de ratification. En tant que Président en exercice de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), les Philippines voudraient souligner et saluer la ratification du Traité par le Viet Nam, membre de l'ANASE. Cette ratification constitue un événement d'une très grande importance, le Viet Nam figurant parmi les États énoncés à l'annexe 2 du Traité. Les Philippines lancent de nouveau un appel aux États qui n'ont pas encore signé et/ou ratifié le Traité, notamment les 10 États figurant encore en annexe, afin qu'ils le fassent le plus tôt possible, préservant ainsi l'élan nécessaire à l'entrée en vigueur du Traité.

Enfin, Madame la Présidente, j'aimerais en terminant vous assurer à nouveau du plein appui et de la coopération de la délégation philippine alors que vous dirigez les travaux de la Première Commission vers une issue positive.

M. Hannesson (Islande) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de commencer mon intervention en vous disant, Madame la Présidente, combien je me réjouis de voir une amie proche présider la Première Commission à la présente session. Je tiens également à féliciter les autres membres du Bureau de leur élection. En tant que membre de la zone économique européenne, mais non de l'Union européenne, l'Islande souscrit à la déclaration faite au nom de l'Union européenne par le représentant de la Finlande à l'ouverture du débat général, mais souhaiterait faire les brèves observations ci-après.

Pour un petit pays comme l'Islande, un monde où les relations entre États reposent sur la primauté du droit revêt une importance essentielle. La communauté internationale s'est dotée de différents moyens pour régir l'activité internationale et l'interaction entre les États, où les droits et obligations sont stipulés. Les traités et conventions portant sur le désarmement et la maîtrise des armements, négociés ces dernières décennies, font partie intégrante de ce système.

Cependant, comme cela a été souligné à plusieurs reprises au cours du débat, le désarmement et la non-prolifération ont connu ces dernières années des revers. Nous partageons entièrement les propos tenus il y a quelques minutes par notre collègue des Philippines, à savoir que le moment est venu de rompre l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations multilatérales et d'inscrire de nouveau le désarmement à l'ordre du jour international.

Il y a deux semaines, le 20 septembre, une Déclaration ministérielle conjointe a été adoptée en vue d'appuyer le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN), alors que cette année marque le dixième anniversaire de son ouverture à la signature. Le Ministre des affaires étrangères de l'Islande a été parmi les ministres qui ont inscrit leurs noms sur cette déclaration. Les essais nucléaires ont été considérés comme le moteur de la prolifération nucléaire. La ratification du TICEN est indispensable si l'on veut arrêter et inverser l'impact des armes de destruction massive. Malgré de fortes aspirations au niveau mondial, qu'attestent les 176 signatures et les 135 ratifications, l'entrée en vigueur de cet important traité n'est toujours pas réalisée. Nous encourageons les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Traité.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a servi de pilier central aux efforts globaux visant à prévenir la propagation des armes nucléaires. Afin de prévenir toutes violations, une vérification fiable et efficace constitue l'élément fondamental du régime du TNP.

L'Islande appuie les efforts visant à trouver des solutions diplomatiques aux nombreuses questions concernant le programme nucléaire iranien. Les autorités iraniennes doivent se conformer entièrement aux exigences de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en matière de transparence dans la mise au point de leur programme nucléaire.

L'Islande est vivement préoccupée par l'annonce faite par la République populaire démocratique de Corée de son intention de procéder à un essai nucléaire dans l'avenir. Nous exhortons les autorités de ce pays de reconsidérer leur plan et de ne pas l'exécuter.

Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général exprime sa vive inquiétude à voir la communauté internationale hésiter entre deux voies divergentes.

« La première, celle de l'engagement actif de tous les États Membres, peut nous mener à un monde où la prolifération des armes nucléaires, d'abord contenue, finira par régresser grâce au renforcement de la confiance, au dialogue et à des accords négociés. La seconde, ô combien dangereuse, risque de déboucher sur un monde d'une terrifiante instabilité, où les armes de destruction massive deviendraient le langage des relations internationales et où des acteurs non étatiques pourraient se procurer les moyens de perpétuer des attentats terroristes aux conséquences catastrophiques. » (A/61/1, par. 94)

Tout le monde veut faire du monde un lieu meilleur et plus sûr. Il nous appartient de tout faire pour que la première voie, décrite par le Secrétaire général, soit celle que nous emprunterons.

J'aimerais aborder maintenant la question des armes légères et de petit calibre. Nous connaissons mieux depuis ces dernières années comment ces armes sont employées et leur incidence. Le tribut que constitue ces armes est énorme et complexe : elles menacent la stabilité des États, la sécurité et le bien-être des populations. L'Islande est profondément déçue par le fait que nous n'ayons pu, l'été dernier, parvenir à un accord sur les moyens les plus efficaces de nous attaquer au commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

Conformément à la nécessité de maîtriser la prolifération non souhaitée d'armes classiques, l'Islande est favorable à un traité international établissant des critères communs pour le commerce mondial des armes classiques. Nous appuyons l'initiative d'un groupe d'États Membres, qui vise, au cours de la présente session, à présenter un projet de résolution demandant la création d'un groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier la faisabilité, l'étendue et les projets de paramètres d'un instrument juridique contraignant établissant des critères internationaux pour l'importation, l'exportation et le transfert des armes classiques.

L'Islande accorde une très grande importance à la réforme des Nations Unies, notamment à l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions. À cet égard, nous partageons l'avis exprimé par le Japon, à savoir qu'il nous appartient de veiller à ce que nous mettions en œuvre la résolution 59/95, relative à l'amélioration de

l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission.

M. Al-Shamsi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir de vous adresser, Madame, au nom de la délégation des Émirats arabes unis, mes très sincères félicitations pour l'élection à la présidence de cette importante Commission. À vous-même et aux autres membres du Bureau, je souhaite tout le succès. Je saisis également l'occasion qui m'est offerte pour remercier votre prédécesseur pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé la session précédente et remercier également le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement pour les précieuses informations contenues dans l'exposé qu'il a fait devant la Commission, où étaient reflétés les efforts déployés par les Nations Unies pour traiter de la course aux armements au niveau international et du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Par ailleurs, je tiens à indiquer que ma délégation souscrit à la déclaration faite par l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Les discussions de fond qui ont lieu au sein de la Commission témoignent de l'importance d'une convergence de vues et d'un consensus international sur les questions de désarmement, notamment sur celles qui font l'objet de désaccord entre les États Membres ces dernières années. Ces divergences ont entraîné l'échec des négociations internationales sur la partie consacrée au désarmement dans le Document final du Sommet mondial de 2005 et de la septième Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Par ailleurs, les travaux de la Conférence du désarmement de Genève sont au point mort en raison de son incapacité à parvenir à un consensus sur son ordre du jour.

La course aux armements internationale sous toutes ses formes continue de représenter une menace réelle et dangereuse pour la stabilité internationale et le développement économique, auxquels tous nos peuples aspirent. Cela se produit à un moment où nous devons prendre conscience du risque réel d'affrontements et du nombre de foyers de tension dangereux susceptibles de s'embraser à tout moment ainsi que de la possibilité que des armes soient détournées au profit de groupes irresponsables. Il est par conséquent impérieux qu'à titre prioritaire, nous renforçons la coopération internationale dans tous les domaines du désarmement, conformément aux principes du droit international, à la Charte des Nations Unies, aux résolutions de

l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et aux conventions et traités pertinents des Nations Unies. Ces instruments ne font pas de distinction entre les États et la garantie de transparence pour ce qui est du respect de la souveraineté et de la sécurité nationales et régionales des États, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de leur droit légitime à se défendre.

Nous demandons aux délégations de faire preuve de suffisamment de la souplesse, de la volonté politique et du sens des responsabilités nécessaires pour parvenir à un consensus sur les questions fondamentales à notre ordre du jour. Nous rappelons aux États les obligations auxquelles ils ont souscrit en vertu de traités et protocoles. Ces principes devraient servir de cadre à nos négociations et constituer un objectif commun s'agissant des questions de non-prolifération, des mesures régionales et internationales d'instauration de la confiance et d'autres questions de fond. L'incapacité à résoudre ces questions a fait obstacle au règlement de nombreux différends et a freiné le rythme du développement.

Nous tenons également à souligner que nos débats sur l'amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission devraient se faire en toute objectivité et permettre de maintenir les principales priorités en traitant du danger posé par la prolifération des armes de destruction massive et en mettant fin aux doctrines de la dissuasion nucléaire prônée par certains États, notamment dans des foyers de tension tels que ceux du Moyen-Orient, de la région du golfe Arabe et de l'Asie du Sud.

Les Émirats arabes unis saisissent l'occasion qui leur est offerte pour réaffirmer leur plein attachement aux traités et instruments relatifs au désarmement auxquels ils sont parties, en particulier le TNP, qui interdit la fabrication d'armes de destruction massive, afin de promouvoir les mesures de confiance et de renforcer la stabilité aux niveaux régional et international. Dans ce contexte, les Émirats arabes unis appellent à l'équilibre et au règlement des conflits régionaux par des moyens pacifiques et déplorent l'escalade de la tension et de l'affrontement. Cette situation s'explique par l'insistance de certains États à maintenir leurs arsenaux nucléaires ou par les tentatives d'autres États de mettre au point, de mettre à l'essai et de détenir des armes nucléaires.

À cet égard, nous réaffirmons notre appui au droit des États d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins

pacifiques et d'encourager les échanges technologiques et scientifiques dans ce domaine dans les limites établies par le système de non-prolifération de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Dans l'intervalle, nous espérons que les négociations en cours sur la question nucléaire iranienne mèneront à un règlement durable et pacifique garantissant la sûreté et la sécurité des pays de la région et prévenant des menaces ou d'inutiles affrontements. Nous rappelons également qu'il appartient à la communauté internationale de traiter de cette question de façon transparente, afin d'assurer la mise en œuvre de toutes les dispositions pertinentes des Nations Unies, en particulier celles de l'Assemblée générale, ainsi que le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner en 2000 le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui demande la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, comme c'est le cas en Amérique latine, dans les Caraïbes, dans le Pacifique Sud, en Asie du Sud-Est, en Afrique et, très récemment, en Asie centrale. Ainsi, il appartient aux États Membres influents des Nations Unies de faire pression sur Israël afin qu'il procède au démantèlement de son programme nucléaire et qu'il soumette ses installations nucléaires au régime de garanties intégrales de l'AIEA. Nous demandons à tous les États de se conformer à la résolution appelant à la suspension de toute aide scientifique, technologique et financière consacrée à la mise au point de telles installations, lesquelles menacent le processus de paix dans la région, la sécurité et la stabilité de ses populations.

Nous réitérons notre soutien aux propositions visant la conclusion d'un instrument juridiquement contraignant offrant des garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires. Nous espérons également que les États dotés d'armes nucléaires s'engageront dans des négociations sérieuses en vue de

la réalisation de leurs engagements, notamment celui de réduire et d'éliminer progressivement leurs arsenaux nucléaires, en particulier leurs armes nucléaires stratégiques offensives, dans des délais précis et conformément à l'article VI du TNP. Cela permettrait d'accroître l'efficacité, l'universalité et la portée des traités relatifs au désarmement et aux armes de destruction massive et mettrait l'humanité à l'abri du risque de génocide.

Nous saluons également la convocation cette année de la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre dans tous ses aspects. De même, nous nous félicitons de l'adoption de l'Instrument international politiquement contraignant permettant aux États d'identifier et de tracer les armes légères illicites en temps voulu et de manière fiable. Nous espérons que tous les États prendront les mesures qui s'imposent pour combattre le commerce illicite de ces armes, qui se sont révélées être des facteurs de prolongation de conflits et de guerres et qui menacent la sûreté, la sécurité et la prospérité des populations partout dans le monde.

Pour terminer, je forme le vœu que les débats de la Commission aboutiront à un consensus s'agissant du renforcement de nos activités, nous permettant ainsi de répondre aux aspirations de nos peuples à la sécurité, à la paix, au développement et à la stabilité régionale et internationale.

La Présidente (*parle en anglais*) : Avant de lever la séance, je tiens à rappeler aux délégations que la liste continue d'orateurs pour le débat général sera close aujourd'hui, à 18 heures.

La séance est levée à 12 heures.